



RAPPORT DE JURY
Concours externe et interne de secrétaire administratif
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale
(Décret n°2010-302 du 19 mars 2010)

Président de jury des concours externe et interne : monsieur PELLICIOLI Thomas, chef de la division de l'encadrement du rectorat de Grenoble

Vice-président du concours externe : monsieur VERNET Lionel, personnel de direction, lycée Charles Baudelaire, Annecy

Vice-président du concours interne : monsieur CARTON Olivier, personnel de direction, lycée La Pléiade, Pont de Chéruy

SESSION 2026

SA COMMUN EXTERNE CLASSE NORMALE, nombre de postes : 10 postes

SA COMMUN INTERNE CLASSE NORMALE, nombre de postes : 16 postes

Concours	Inscrits	Présents	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
Externe	258	126	10	5
Interne	184	105	16	8

I / CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS

1/ Conditions d'accès concours externe

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

2/ Conditions d'accès concours interne

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents non titulaires des trois fonctions publiques qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours. Ces candidats doivent justifier **d'au moins quatre années de services publics** effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert.

Sont des services publics, les services accomplis en qualité d'agent public, c'est-à-dire de fonctionnaire ou d'agent non titulaire bénéficiant d'un contrat de droit public, relevant de l'une des trois fonctions publiques (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière), ou de militaire. Les services accomplis au sein d'une organisation internationale intergouvernementale sont assimilés à des services publics.

II / LES EPREUVES

1/ Concours externe

Epreuves d'admissibilité

1) Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

2) Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- comptabilité et finance ;
- problèmes économiques et sociaux ;
- enjeux de la France contemporaine et de l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (durée : trois heures ; coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option). A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Pour les options, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions. Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

Epreuve orale d'admission

Consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse obligatoirement une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours (dépôt sur Cyclades) avant une date limite réglementaire fixée par le service. Le non dépôt de cette fiche dans le délai imparti entraîne l'élimination du candidat. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé.

2/ Concours interne

Epreuve d'admissibilité

Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

Epreuve d'admission

Il s'agit d'un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres au service, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat admissible doit déposer dans Cyclades un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP) avant une date limite réglementaire fixée par le service des concours. Le non dépôt de ce dossier dans le délai imparti entraîne l'élimination du candidat. Le jury dispose de ce dossier RAEP pour la conduite de l'entretien.

III / STATISTIQUES

1/ Concours externe

Statistiques inscriptions : 258 candidats inscrits, 126 candidats présents.

Seuil admissibilité : le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 12.90/20.

Répartition par notes – épreuves écrites :

Epreuve écrite	Présents	Absents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Cas pratique	126	132	0/20	19.00/20	10.43/20

Epreuve écrite à options	Présents	Absents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Ressources Humaines	72	76	1.67/20	17.33/20	12.16/20
Comptabilité Finance	18	17	3.83/20	15.67/20	10.33/20
Problèmes économiques et sociaux	18	18	3.00/20	19.00/20	11.44/20
Enjeux France Contemporaine et Union Européenne	15	24	5.67/20	16.00/20	11.92/20

Répartition par notes – épreuve orale :

Epreuve orale	Présents	Absent	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Entretien avec le jury	31	0	4.00/20	20.00/20	13.43/20

Seuil admission : le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu une moyenne de 15.55/20.
Le dernier candidat admis sur liste complémentaire a obtenu une moyenne de 14.52/20.

Statistiques des candidats admis : 10 candidats admis sur liste principale
Répartition femmes/hommes : 8 femmes, 2 hommes.

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire : 5 candidats
Répartition hommes / femmes : 4 femmes, 1 homme.

2/ Concours interne

Statistiques inscriptions : 184 candidats inscrits, 105 présents.

Seuil admissibilité : le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 10,50/20.

Répartition par notes – épreuve écrite :

Epreuve écrite	Présents	Absents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Cas pratique	105	79	3.00/20	17.50/20	09.67/20

Répartition par notes – épreuve orale :

Epreuve orale	Présents	Absents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Entretien avec le jury	42	0	6.00/20	20.00/20	13.63/20

Seuil admission : le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu une moyenne de 14.21/20.
Le dernier candidat admis sur liste complémentaire a obtenu une moyenne de 13.02/20.

Statistiques des candidats admis : 15 candidats admis sur liste principale
Répartition femmes/hommes : 14 femmes, 1 homme.

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire : 8 candidats
Répartition femmes/hommes : 8 femmes, 0 homme.

IV / COMPTE RENDU

Le nombre de postes offerts au concours de recrutement SAENES classe normale 2026 est en augmentation par rapport à la précédente session pour le concours interne :

- 10 postes offerts au titre du concours externe, contre 10 au cours de la précédente session 2025,
- 16 postes offerts au titre du concours interne, contre 10 au cours de la précédente session 2025.

Les meilleurs candidats se démarquent par un positionnement professionnel attendu et réfléchi, par les aptitudes et la qualité de la réflexion dont ils ont su faire preuve tout au long des épreuves ainsi que par des connaissances élargies à différents domaines.

1/ Concours SA commun externe & interne

A/ Epreuve écrite d'admissibilité : cas pratique

Le sujet du cas pratique du concours 2026 était le suivant : vous êtes secrétaire administratif au sein de la direction générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace. Votre directeur, qui représentera le ministère au Salon de l'Étudiant, doit intervenir lors d'une conférence dédiée aux métiers du secteur spatial. Pour cette

intervention, vous devrez rédiger à son attention une note, qui après avoir rappelé brièvement en introduction les objectifs de la création récente d'un ministère de l'Espace, abordera les points suivants :

- la présentation de la stratégie spatiale française 2025 - 2040 ainsi que les principales priorités européennes ;
- la présentation du Commandement de l'espace (contexte, missions et financement) ;
- votre directeur souhaite enfin, dans une troisième partie, disposer des éléments pour terminer son intervention par une présentation du Centre national d'études spatiales (CNES), notamment son statut et ses principales missions.

La synthèse des corrections permet les remarques suivantes :

- **Sur la forme du sujet**

Le format du sujet est standardisé, incluant la présentation du contexte et des exigences. Les candidats doivent produire une présentation conforme aux attentes de l'épreuve. Cette année encore, les exigences du cas pratique étaient claires, avec un plan bien défini.

Les candidats doivent rédiger leur note en facilitant la compréhension du sujet par le supérieur hiérarchique. Ils doivent fournir des éléments synthétiques et structurés pour une lecture aisée. La note doit être claire, cohérente, avec un plan et des arguments développés de manière concise et précise. Les candidats qui ne produisent pas une note synthétique et bien structurée ne sont pas retenus.

L'épreuve, centrée sur la rédaction d'une note de présentation, doit être abordée sous l'angle de la synthèse. Le jury insiste sur l'importance d'une introduction et d'une conclusion concises.

Il faut éviter de simplement énumérer les éléments ou de fournir des réponses courtes sans lien entre elles.

Le jury souligne l'importance d'une rédaction en français soutenu, avec une attention particulière à la syntaxe et à l'orthographe. Une relecture attentive est essentielle pour éviter les sanctions.

Enfin, une copie bien présentée, aérée et lisible est un atout. Les candidats doivent veiller à la progression logique des éléments dans la note, avec des développements précis et sans digression. Les transitions doivent être fluides, respectant le plan annoncé.

Les meilleures copies se distinguent par une présentation exhaustive et logique des éléments attendus, avec une introduction claire, un plan cohérent et des développements synthétiques. À l'inverse, certaines copies, bien que respectant le plan, présentent des développements incomplets ou superficiels. L'exercice ne se limite pas à reprendre le plan ou à paraphraser les documents, mais doit répondre aux attentes du supérieur hiérarchique.

- **Sur le fond du sujet**

Le sujet ne posait pas de difficultés particulières même si le thème peut ne pas être très familier pour les candidats (les métiers du secteur spatial). Dans ce cadre, le supérieur hiérarchique de l'agent, demandait la rédaction d'une note, à l'appui de neuf documents.

Le plan était clairement exposé et les développements attendus aisément identifiables : une note, qui après avoir rappelé brièvement en introduction les objectifs de la création récente d'un ministère de l'Espace, abordera les points suivants : la présentation de la stratégie spatiale française 2025 - 2040 ainsi que les principales priorités européennes, la présentation du Commandement de l'espace

(contexte, missions et financement). Votre directeur souhaite enfin, dans une troisième partie, disposer des éléments pour terminer son intervention par une présentation du Centre national d'études spatiales (CNES), notamment son statut et ses principales missions.

2/ Concours SA commun externe

A - Epreuve écrite d'admissibilité : options

1- Questions communes

Les candidats devaient répondre à trois questions : présentez les notions d'homicide involontaire simple, homicide routier, homicide routier aggravé et blessures routières et citez les grands apports de la loi du 9 juillet 2025 ; en quoi les très grands excès de vitesse représentent-ils un danger et quelles réponses sont apportées par la loi du 9 juillet 2025 et indiquez quels sont les risques inhérents à l'utilisation du téléphone portable pour les différents usagers de la route. Comment lutter contre ce phénomène ?

Au-delà des connaissances attendues, les meilleures copies se distinguent par la structure des réponses, une cohérence dans la progression des développements, des précisions dans les réponses formulées, en évitant l'écueil d'une simple énumération d'éléments et enfin, une certaine réflexion et prise de hauteur du candidat dans la formulation des réponses.

En ce qui concerne les questions relatives à l'option choisie lors de l'inscription au concours, parmi les quatre options détaillées ci-après, comme chaque session, le jury attire l'attention des candidats sur les attendus de l'épreuve, le contenu des programmes et enfin, sur l'inévitable préparation à réaliser afin de pouvoir traiter les questions. Si le dossier support doit être exploité par les candidats, il ne les dispense toutefois pas de produire un argumentaire et de disposer de connaissances dans le domaine.

2- Gestion des ressources humaines

Les candidats devaient répondre à trois questions :

- *Quand et comment l'administration peut-elle avoir recours au service d'agents publics contractuels ?*
- *Le recrutement d'agents publics non titulaires (contractuels) dans la Fonction publique : comment garantir l'égal accès aux emplois publics ?*
- *Quelles sont les différentes étapes à respecter par l'administration employeur dans le dispositif de recrutement des agents publics non titulaires (contractuels) ?*

Du fait d'un nombre plus important de candidats ayant choisi cette option, le niveau des copies est plus hétérogène que pour les autres options.

Les meilleures copies se traduisent par une bonne exploitation des documents, une argumentation adaptée et des connaissances personnelles.

3- Comptabilité et finances

Le sujet comptabilité et finances se présentait sous la forme d'un dossier comportant 5 annexes relatives à une société se diversifiant. Le candidat devait répondre à cinq questions portant sur

l'analyse du résultat comptable, le suivi budgétaire, la gestion des immobilisations, l'étude d'un projet d'investissement et également la rédaction d'un courrier administratif.

Les questions répondent au niveau attendu des candidats. Pour autant cette année encore, le niveau de préparation des candidats n'est pas suffisant pour la majorité d'entre eux. Les candidats doivent garder à l'esprit la nécessité de préparer l'épreuve conformément aux programmes. Les candidats apportent souvent des réponses superficielles et/ou erronées, en omettant de s'appuyer suffisamment sur les documents fournis.

L'attention des candidats est attirée sur l'absolue nécessité de justifier les réponses.

4- Les problèmes économiques et sociaux

Le sujet relatif aux problèmes économiques et sociaux se présentait sous la forme de quatre documents et de quatre questions consistant à définir la notion de précarité, préciser la situation de la précarité de l'emploi en France, indiquer les moyens d'action pouvant mobilisés pour améliorer l'emploi des jeunes en France et réduire la précarité et retracer les limites des dispositifs d'accompagnement des jeunes sortis du système éducatif en France.

Le niveau de préparation de l'épreuve doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des candidats. Les meilleures copies traduisent les connaissances attendues et la capacité à exprimer le positionnement attendu.

5- Enjeux de la France contemporaine et de l'Union européenne

Le sujet était composé de cinq documents et de quatre questions relatives à l'Union Européenne : identifier les instances compétentes en matière de politique commerciale au sein de l'Union européenne et expliquez leurs missions, préciser les défis de la politique commerciale européenne, lister les principaux partenaires commerciaux de la France ainsi que les priorités françaises en matière de commerce international et indiquer comment l'Union européenne intègre les enjeux de développement durable à sa stratégie commerciale.

Le niveau de préparation d'une majorité de candidats était insuffisant et n'a pas permis de répondre aux attendus. Les documents ont été peu ou pas exploités.

C / Epreuve orale d'admission

La nature de l'épreuve consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique. Le sujet comporte une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Il vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel et son comportement face à une situation concrète.

Le jury dispose de la fiche de renseignement du candidat pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé. Le jury s'interroge sur le non-respect du format attendu de ce document par certains candidats. En particulier, aucun document ne doit être ajouté.

Le jury invite les candidats à bien utiliser l'intégralité du temps de l'exposé (10 minutes). Le jury s'est attaché à identifier les candidats témoignant d'un positionnement et d'une posture professionnelle attendus d'un futur collaborateur. Les candidats parvenant à se projeter dans leurs futures fonctions se sont distingués. Le niveau de préparation des candidats est évalué afin d'apprécier au-delà des connaissances attendues, la motivation et l'engagement du candidat.

Le jury identifie les candidats témoignant d'aptitudes leur permettant de s'adapter aux différents postes sur lesquels ils seront appelés à évoluer. Les meilleures prestations sont celles de candidats sachant faire preuve de réflexion, de raisonnement, d'un argumentaire construit et cohérent.

Le savoir-être est également un élément évalué durant l'épreuve. Le jury s'attache à identifier les candidats à même de s'intégrer au sein des équipes et de développer un relationnel facilitant la mise en œuvre des politiques éducatives auprès des partenaires institutionnels et des usagers.

2/ Concours SA commun interne

A - Epreuve orale d'admission

La nature de l'épreuve consiste en un entretien avec le jury, visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle sur la base du dossier produit par l'intéressé.

Le jury s'interroge sur le non-respect du format du RAEP par certains candidats, d'autant plus dans le cadre d'un concours interne. Plusieurs candidats n'ont ainsi pas respecté les consignes.

Le jury invite les candidats à bien utiliser l'intégralité du temps de l'exposé (10 minutes).

Si l'exposé oral est dans la continuité du dossier, il ne doit pour autant pas être sa « copie conforme ». L'exposé offre l'opportunité au candidat de valoriser son parcours et de prendre de la hauteur sur ses missions actuelles et futures.

Le jury s'étonne que certains candidats ne maîtrisent pas les éléments immédiats de leur environnement, qu'ils évoquent paradoxalement eux-mêmes dans leur dossier ou bien lors de l'exposé. Ainsi, il est attendu que les candidats connaissent le travail effectué dans le bureau à côté du leur.

Le jury s'est attaché à identifier les candidats témoignant du positionnement et d'une posture professionnelle attendus d'un futur collaborateur. Les candidats parvenant à se projeter dans leurs futures fonctions, au-delà de leur périmètre actuel, se sont distingués.

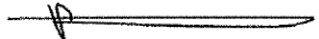
Le niveau de préparation des candidats est évalué afin d'apprécier au-delà des connaissances attendues, la motivation et l'engagement du candidat, sa capacité à se projeter dans des missions et des domaines différents de ceux exercés quotidiennement.

Les meilleures prestations sont celles des candidats sachant faire preuve de réflexion, d'un raisonnement, d'un argumentaire construit et cohérent.

Le savoir-être est également un élément évalué durant l'épreuve. Le jury s'attache à identifier les candidats à même de s'intégrer au sein des équipes et de développer un relationnel facilitant la mise en œuvre des politiques éducatives auprès des partenaires institutionnels et des usagers.

Enfin, la bienveillance du jury à l'égard du candidat est essentielle pour assurer des conditions optimales de passation lors de l'épreuve orale, pour autant elle ne préjuge en rien de la note attribuée, laquelle repose exclusivement sur la performance du candidat.

Le président du jury,
SA CN interne et externe


Thomas PELLICOLI
Chef de la division de
l'encadrement
Rectorat de Grenoble

Le vice-président du jury,
SA CN interne

Olivier CARTON
Personnel de direction,
Lycée La Pléiade,
Pont de Chéry



Le vice-président du jury,
SA CN externe

Lionel VERNET
Personnel de direction,
Lycée Charles Baudelaire,
Annecy

